



Canada
Province de Québec
M.R.C. de Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 286-24

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE le conseil a adopté, ce 11 mars 2025, le règlement numéro 286-24 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Wenceslas.

Conformément aux dispositions législatives applicables, le règlement entre en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité délivré par la MRC de Nicolet-Yamaska le 26 mars 2025.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 286-24 au bureau de la municipalité de Saint-Wenceslas, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 7 avril 2025.

Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 9h et 17h, le 7 avril 2025, à l'endroit suivant, savoir la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 avril 2025.

Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière